

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**N°2018/47**

**Objet : Avenant à la convention d'objectifs et de moyens 2015-2017**

**Chapitre 3.5 Autres actes de gestion du domaine public**

L'an deux mille dix-huit, le 22 octobre 2018, à 14h30, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel le XXème, à Savines le lac, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 22 octobre 2018

Date de convocation :

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire :25  
(33 voix)

En exercice : 25 (33  
voix)

Membres présents :  
17 (22 voix)

Membres présents  
Vote(s) pour 22  
Vote(s) contre 0  
Abstention(s) 0

Secrétaire de séance :  
Mme Jessica GUIARD

Auxiliaire de secrétaire de  
séance :  
M. Christophe PIANA

Etaient Présents :

**M. Victor BERENGUEL**, Président ; **M. Marc VIOSSAT**, Vice Président ; **Mme Agnes PIGNATEL**, Secrétaire ; **M. Jean BERNARD**, Rapporteur du budget ; **M. Patrick PERNIN** membre du bureau ; **M. Régis BOUCHACOURT**, membre du bureau ; **M. Christian DURAND**, conseiller syndical ; **M. Raymond HONORE**, Conseiller Syndical ; **Mme Jessica GUIARD**, conseillère Syndicale ; **Mme Chantal ROUX** conseillère Syndicale suppléant de M. Jean Pierre GANDOIS ; **Mme Valérie GRECARD** conseillère Syndicale ; **M. Georges GANBAUDO**, conseiller syndical ; **M. Pierre VOLLAIRE**, Conseiller Syndical ; **M. Yves LELONG** conseiller syndical suppléant de M. Robert FRAYSSINES ; M. **Jean-Michel PAYOT** Conseiller Syndical, **M. Jean Michel TRON**, Conseiller Syndical ; **Mme Ginette MOSTACHI**, Conseillère Syndicale,

Etaient représentés et excusés :

Mme Sophie VAGINAY, M. Jean CONREAUX, M. Roger MASSE, M. Jean Pierre GANDOIS, M. Robert FRAYSSINES, M. Jean FERRON, Mme Carole CHAUVET, Mme Valérie ROSSI

Etaient invités et présents :

M. Christian ROMAN (Conseil Départemental 05) ; Mme Anne RINJONNEAU (Conseil Départemental 04), M. Denis NOGUIER (EDF)

### Exposé des motifs :

Le Président rappelle que la convention « cadre » souscrite en 2015 avec E.D.F. prévoyait l'existence d'une convention « fille », relative à « la communication et l'information mutuelles » et au « soutien d'E.D.F. aux actions partenariales ».

Cette convention de 3 ans permettait d'être plus réactif vis-à-vis des événements conjoncturels ou des priorités du moment, alors que la convention « cadre » fixe les grands principes de délégation et de partenariat reconnus par l'Etat entre E.D.F. et le S.M.A.D.E.S.E.P.

Dans ces conditions, le Président soumet le présent avenant qui a pour objet de prolonger d'une durée d'un an la convention financière de partenariat définie sur les trois années 2015-2017 entre le SMADESEP et E.D.F. Cet avenant permet de flécher les actions partenariales mises en place par le SMADESEP et EDF pour l'année 2018, sur les thématiques suivantes :

- La gestion environnementale du domaine public hydroélectrique
  - Plantation/végétalisation pour lutte contre vent de sable,
  - Lutte contre les érosions des berges : sécurisation par mise place de barrières des points sensibles identifiés,

- Acquisition d'un barrage Flottant anti-pollution,
- Communication autour de la sécurité en lien avec les différents risques, notamment enlèvement (mise en place de panneau ciblé, autres modalités de communication...)

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

**VU :**

- L'arrêté interpréfectoral n°2016-222-14 du 9 août 2016 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P.,
- La délibération n°2015-04 du 11 février 2015 relative à la révision de la convention « d'actions et de moyens » entre le S.M.A.D.E.S.E.P. et E.D.F.,

**CONSIDERANT :**

- Le projet d'avenant à la convention « d'actions et de moyens » examiné en séance,

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 22 octobre 2018 :**

- **APPROUVE** l'exposé tel que présenté par le Président,
- **ADOpte** en conséquence l'avenant à la convention « d'actions et de moyens » ci-joint,
- **INVITE** le Président à le signer et à le mettre en œuvre.

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Victor BERENGUEL

